**GSP-FR-01-01**

**25/03/2025**

**Page   1/4**

**Demande de stage d’initiation**

**(1ère année cycle ingénieur)**

**Monsieur/Madame** …………………………………………………………………………………………

**Objet :**Demande de stage d’initiation obligatoire au profit des étudiants de l’INAT (VOIR AU VERSO).

Nous avons l’honneur de vous solliciter pour un stage au sein de votre honorable organisme, au profit de l’étudiant(e) :

* Nom : ………………………………………………………………………………………………………………….
* Prénom : ……………………………………………………………………………………………………………….
* Date et lieu de naissance :………………………………………………………………………………………...........
* Nationalité :……………………………………………………………………………………………………………
* N° de la CIN ou du Passeport :…………………………..., date de délivrance ……………………………………...

et lieu d’émission………………………………………………………………………………………………….......

* Adresse :……………………………………………………………………………………………………………….
* GSM :……………………GSM parent(s) .…………………….…Email :……………………@……………………
* Inscrit(e) en 1ère année cycle ingénieur à l’INAT (Université de Carthage)
* Période de stage\* : …………………………………………………………………………………………………….

L’étudiant de l’INAT est assuré à la Mutuelle des Assurances Scolaires et Universitaires A SUP code 26, 38 Av. de Paris

 1000 Tunis, durant la période de son stage et il est tenu de respecter les consignes de l’organisme d’accueil.

Tout en vous remerciant infiniment de votre précieuse collaboration à la formation de nos étudiants, veuillez croire

à l’expression de nos sincères salutations.

 ***Le Directeur des stages***

**Les périodes de stage autorisées sont les vacances universitaires d’hiver, de printemps et d’été (jusqu’au 31 août)**

**GSP-FR-01-01**

**25/03/2025**

**Page 2/4**

**Stage d’initiation**

**(1ére année cycle ingénieur)**

**Objectif global du stage**

C’est un stage d’initiation destiné aux élèves ingénieurs de la première année du cycle ingénieur agronome de l’INAT. Il a pour objectif l’immersion de l’apprenant dans le milieu professionnel de l’exploitation agricole. La durée totale est de 30 jours ouvrables avec la possibilité de la réaliser en deux périodes de 15 jours chacune. L’objectif global concerne l’implication des apprenants dans la réalisation d’un maximum de cinq activités pratiques différentes sur diverses spéculations de l’exploitation agricole.

**Objectifs spécifiques**

Au terme du stage, l’apprenant doit être capable de:

- Décrire l’organisation du travail au sein d’une exploitation agricole

- Décrire les ressources humaines,

- Identifier les facteurs édapho-climatiques (type de sol, ressources hydrauliques disponibles, qualité de l’eau et climat) ;

- Décrire les différentes étapes de transformation des produits agricoles au sein de l’exploitation (si c’est applicable),

- Appliquer cinq pratiques agricoles au moins réalisées durant le stage :

- Deux activités dans la production végétale et trois activités dans la production animale ; ou vis versa

- La réalisation d’une fiche technicoéconomique pour une activité agricole au choix

- Initier un esprit critique (niveau de performance, les difficultés, points positifs, pistes d’amélioration, etc.)

**GSP-FR-01-01**

**25/03/2025**

**Page 3/4**

 **Autorisation d’accueil\***

**Nous soussignés, organisme d’accueil**:……………………………………………...…………………….…………

**Adresse :**………………………………………………………………………………………………………………... **Tél**….……………………………….**Fax**….……………………………………**accordons un stage à l’étudiant (e)** :

* Nom et prénom: ………………………………………………………………………………………...……..…
* Date et lieu de naissance :………….……………………………………………………………………………..
* Nationalité :…………………………………………………………………………………………………….…
* N° de la CIN ou du Passeport : …………………………….. date de délivrance……………….…………………

et lieu d’émission

* Adresse :…………………………………………………………………………………………………………..
* GSM  :……………………GSM parent(s).……………………...…..Email :…………………@.……………
* Inscrit(e) en 1ère année cycle ingénieur à l’Institut National Agronomique de Tunisie (Université de Carthage)
* pendant la période de stage :……………..…………….…………………………………………….…..……..

(VOIR AU VERSO).

***Visa de l’organisme d’accueil***

**\* À retourner à la direction des stages de l’INAT pour vous remettre la lettre d’affectation (avant le début du stage).**

**GSP-FR-01-01**

**25/03/2025**

**Page 4/4**

**CONDITIONS D’ACCUEIL**

**STAGE D’INITIATION**

Les modalités et conditions d’accueil en stage d’initiation des apprenants de l’Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) en 1ère année Cycle Ingénieur sont fixées ci-après :

**Programme du stage**

Le programme de stage est établi par le superviseur au sein de l'organisme d'accueil. Durant son stage, l'apprenant sera associé aux activités de l'organisme d'accueil contribuant directement à la réalisation de son stage.

**Durée de l’accueil**

Le stage se déroule sur la période renseignée dans l’autorisation d’accueil.

**Modalités d’accueil**, **discipline, devoir de réserve et confidentialité**

Pendant la période susmentionnée, le superviseur au sein de l’organisme d’accueil est demandé de bien vouloir assurer le bon déroulement du stage et veiller à diriger et suivre son stagiaire dans ses activités liées à son stage d’observation.

Le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur en vigueur et de façon générale, toutes les consignes de l’organisme d’accueil ainsi que les horaires de travail.

L’apprenant devra faire valider toute autorisation d’absence par son superviseur de l’organisme d’accueil.

L’organisme d’accueil se réserve le droit de mettre fin au stage en cas de manquement grave à la discipline, après avoir prévenu l’INAT et lui avoir fourni les éléments constitutifs.

Le stagiaire s’engage à respecter les règles de discrétion professionnelle et les droits de la propriété intellectuelle.

Le stage donne lieu à la rédaction d’un rapport de stage et une présentation orale devant un jury à l’INAT.

L’organisme d’accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport de stage si celui-ci renferme des éléments confidentiels.

**Publication et communication du rapport de stage**

Toute diffusion des données du stage, en dehors de l'évaluation orale à l'INAT, doit être préalablement autorisée par l'organisme d'accueil.

**Droit du stagiaire**

Le stagiaire ne peut pas effectuer des tâches dangereuses représentant un risque pour sa santé et /ou sa sécurité, sauf s’il est équipé par les outils et habits nécessaires.

Le stagiaire a le droit d’être traité équitablement et avec respect pendant son stage.

**Sécurité sociale et accidents du travail**

La responsabilité de l’organisme d’accueil est dégagée vis-à-vis d’accidents éventuels du travail survenus au stagiaire qui est assuré par la Mutuelle des Assurances Scolaires A SUP code 26, 38 avenue de Paris, 1000 Tunis, durant la période de son stage. En cas d’accident survenant au cours du stage, les responsables de l’organisme d’accueil s’engagent à informer le plus rapidement possible les responsables de l’INAT.

**Attestation de stage, fiche d’évaluation et enquête de satisfaction**

A la fin du stage, l'organisme d'accueil délivre au stagiaire une attestation de stage précisant les périodes et la nature du stage ainsi que les principaux travaux effectués, mais également une fiche d'évaluation sous enveloppe scellée et l'enquête de satisfaction signée.